

Envoi : 10/11/2016

Réception par le Préfet : 10/11/2016

Publication : 10/11/2016



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Séance du vendredi 4 novembre

2016

N° CP-2016-10-10-15

**PLANETES 68 AIDE A LA REHABILITATION THERMIQUE
DANS LE PARC LOCATIF PUBLIC**

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.
M. GRAPPE donne procuration à Mme PAGLIARULO.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2013-5-10-3 du 5 décembre 2013 relative à la réhabilitation thermique des logements locatifs sociaux,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2016-2-10-2 du 18 mars 2016 relative à la politique départementale de l'Habitat,
- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable de la 10^{ème} Commission Solidarité, Famille, Insertion et Logement en date du 26 septembre 2016,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve les aides à la réhabilitation thermique pour un montant total de 477 000 € accordées à DOMIAL ESH au titre de la rénovation thermique de :
 - 96 logements sis rue du Ventron à CERNAY pour une subvention de 254 400 €, soit 2 650 € au logement ; la subvention sera versée en deux fois, soit un acompte fixe de 50 % dès fourniture des justificatifs équivalents et le solde à la fin de l'opération ;
 - 60 logements sis rue du Rhin à VIEUX-THANN pour une subvention de 159 000 €, soit 2 650 € au logement ; la subvention sera versée en deux fois, soit un acompte fixe de 50 % dès fourniture des justificatifs équivalents et le solde à la fin de l'opération ;
 - 24 logements sis rue de Reiningue à VIEUX-THANN pour une subvention de 63 600 €, soit 2 650 € au logement ; la subvention sera versée en une seule fois à la fin de l'opération ;

à prélever sur le programme H221 - chapitre 204 – fonction 72 - nature 20423.

- approuve les termes des conventions, jointes en annexe, à conclure avec DOMIAL ESH, fixant notamment le montant de la subvention départementale et les modalités de versement pour chacune des opérations de réhabilitation thermique listées ci-dessus ;
- autorise le Président du Conseil départemental à signer ces trois conventions.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité